E 4914

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 9 novembre 2009 Enregistré à la Présidence du Sénat le 9 novembre 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 52/2009 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO).

15269/09.



CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5 novembre 2009 (05.11) (OR. en)

15269/09

FIN 419

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne
Date de réception:	4 novembre 2009
Destinataire:	M. Fredrik REINFELDT, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 52/2009 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 52/2009.

p.j.: DEC 52/2009

15269/09 FR DG G II

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 30/10/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009 SECTION III - COMMISSION TITRE 06

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 52/2009

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

	EN E	UROS
ORIGINE DES CRÉDITS		
DU CHAPITRE – 0601 Dépenses administratives du domaine politique «Énergie et transports» POSTE - 06 01 04 30 Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation - Subvention du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme «Énergie intelligente - Europe»	CND	- 675 000
DESTINATION DES CRÉDITS		
AU CHAPITRE - 0604 Sources d'énergie classiques et renouvelables		
ARTICLE - 06 04 06 Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – Programme «Énergie intelligente – Europe»	CE	675 000
	CP	675 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

06 04 06 - Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – Programme «Énergie intelligente - Europe»

b) Données chiffrées à la date du 05/10/2009

		CE	СР
1A. 1B. 2.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE) Virements	88 741 400 2 129 794 0	72 502 165 1 740 052 -150 000
3. 4.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) Exécution des crédits définitifs de l'exercice	90 871 194 69 631 646	74 092 217 17 272 526
5. 6.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	21 239 548 21 914 548	56 819 691 57 494 691
7.	Renforcement proposé	675 000	675 000
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,76%	0,93%
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a
c)	Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)	CE	СР
			l

1.	Crédits disponibles en début d'année	446 918	446 918
2.	Crédits disponibles à la date du 05/10/2009	0	0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Les crédits inscrits sur la ligne des dépenses administratives de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI) n'étant pas intégralement utilisés, ils peuvent financer des projets opérationnels supplémentaires dans le cadre de l'appel à propositions de 2009. L'évaluation de l'appel de 2009 est en cours; 372 propositions ont été reçues et on estime qu'environ 60 à 70 projets seront financés. Les conventions de subvention doivent être signés au printemps 2010.

Sur ces 675 000 EUR de crédits supplémentaires, un montant de 160 000 EUR servira à couvrir les frais d'organisation de la semaine européenne de l'énergie durable, le restant, soit environ 515 000 EUR, étant ainsi utilisé pour financer des projets supplémentaires.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

06 01 04 30 - Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation - Subvention du programmecadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme «Énergie intelligente - Europe»

h)	Données	chiffrées	à la	date	dп	05/10/2009
D,		CHILLEGS	a Ia	uale	uu	03/10/2009

		CND
1A. 1B. 2.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE) Virements	6 676 000 160 224 -85 000
3. 4.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) Exécution des crédits définitifs de l'exercice	6 751 224 6 001 000
5. 6.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	750 224 75 224
7.	Prélèvement proposé	675 000
8.	Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	10,11%
9.	Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CND
1. 2. 3.	Crédits disponibles en début d'année Crédits disponibles à la date du 05/10/2009 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0 0 n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La dotation destinée à l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI) ne sera pas utilisée intégralement, les dépenses pour les salaires ayant été plus faibles que prévu. Bien que les recrutements prévus aient tous été effectués, leur rythme a été moins rapide qu'escompté. Par conséquent, un montant de 675 000 EUR peut être mis à disposition pour renforcer la ligne opérationnelle du programme Énergie intelligente.

CND